

Décision de la présidence

j'ai toujours mon passeport canadien et au bout du compte, je vais probablement demeurer Canadien».

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je m'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président. Le 10 décembre, je lui a demandé. . . Je vais attendre que la Chambre se calme un peu.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Si le député voulait bien poser sa question.

M. Karpoff: Le 10 décembre, j'ai demandé au ministre s'il ferait respecter la Loi canadienne sur la santé concernant les frais modérateurs que le gouvernement du Québec avait l'intention de faire payer à ceux qui se présentent aux services d'urgence des hôpitaux. Le ministre a dit alors qu'il veillerait à ce que les principes de la Loi sur la santé soient pleinement respectés et qu'il le ferait savoir au Québec.

Comme le ministre de la Santé du Québec a déclaré sans équivoque hier qu'il donnait suite à son projet de frais modérateurs, le ministre a-t-il informé le Québec que l'imposition de ces frais est contraire à la Loi canadienne sur la santé? Comment entend-il maintenant faire respecter cette loi?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le Québec connaît bien les dispositions de la Loi canadienne sur la santé. Le député sait que, après les propositions faites par le ministre Côté au Québec, le gouvernement fédéral a communiqué avec le gouvernement de cette province pour obtenir plus d'information.

• (1500)

Le ministre du Québec dit que, selon lui, les mesures qu'il prend ne dérogent pas à la Loi canadienne sur la santé. C'est au Québec qu'il incombe de prouver que c'est bien le cas.

M. le Président: La députée de Hamilton-Est a la parole pour poser une seule question.

* * *

LA PROSTITUTION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une seule question au premier ministre. Il s'agit des réponses ridicules que sa ministre de la Justice a données à l'opposition qui lui avait suggéré d'aider les prostitués de 15 ans à quitter le trottoir.

Je voudrais savoir si le premier ministre soutient la position de sa ministre de la Justice qui considère qu'aucune mesure fédérale ne devrait être prise pour aider les prostitués à quitter le trottoir, où s'il rejette plutôt la position qu'elle a défendue dans le premier. . .

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on m'a posé la question suivante: est-ce que j'appuie la position de la ministre de la Justice telle que décrite par le chef suppléant de l'opposition? Non.

Est-ce que j'appuie la position de la ministre de la Justice telle qu'elle nous l'a exposée? Oui.

Mises à part l'ouverture d'esprit et les connaissances qui ont caractérisé ses réponses, la ministre de la Justice a fait part de l'intention du gouvernement de travailler très étroitement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, les autres gouvernements provinciaux et les municipalités pour s'assurer qu'en tant que société, car il s'agit d'une question sociale importante, les Canadiens fassent davantage en prenant des mesures efficaces pour traiter ce problème.

Voilà ce que la ministre de la Justice a déclaré. C'est la politique de notre gouvernement. Et c'est cette politique que nous allons mettre en pratique.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE—LE BUDGET DES DÉPENSES**

M. le Président: Le vendredi 8 mars 1991 le député d'Ontario, invoquant le Règlement, s'est opposé à l'inclusion dans le Budget des dépenses supplémentaire et dans le Budget des dépenses principal de crédits qui autoriseraient le versement d'une allocation journalière de 153 \$ aux sénateurs. Il a soutenu qu'on aurait dû